

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**SUVVENZIONE CUMPLEMENTARIA À PRÒ DI A RÉGIA DI
L'ACQUE DI U PAESE BASTIACCIU - TRAVAGLI DI MESSA
IN SECURITÀ DI A CUNDUTTA D'ALIMENTAZIONE IN
ACQUA PUTABILE DN 500 IN U TUNNEL DI BASTIA
SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE EN FAVEUR DE LA
RÉGIE DES EAUX DU PAYS BASTIAIS - TRAVAUX DE
SÉCURISATION DE LA CANALISATION D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DN 500 DANS LE TUNNEL DE BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique en faveur de la sécurisation des infrastructures d'alimentation en eau potable, la Collectivité de Corse a attribué, par délibération n°25/117 CP de la Commission permanente, une subvention exceptionnelle de **240 000 €** en date du 01 octobre 2025, correspondant à un taux d'intervention de 30 %, pour une dépense subventionnable de **801 329 € HT**, en vue de la réparation et de la sécurisation de la canalisation principale d'alimentation en eau potable DN 500 située dans la galerie technique du tunnel de Bastia.

Cette canalisation assure le transfert de l'eau destinée à la consommation humaine depuis l'usine de traitement du Lancone à Biguglia, jusqu'aux points de stockage et de distribution dans le Cap Corse.

Posée en 1979, sans protection cathodique, elle souffre depuis plusieurs années de fuites récurrentes et de problèmes de continuité de service.

Une première opération de réhabilitation par chemisage a été réalisée en décembre 2023 sur un tronçon de 580 mètres.

À la suite d'une rupture importante intervenue le 27 mai 2024, ayant entraîné des désordres affectant notamment la sécurité publique et fragilisé l'alimentation en eau potable du Grand Bastia, la Régie des Eaux du Pays Bastiais a engagé une opération de sécurisation consistant au remplacement d'environ **400 mètres linéaires** de canalisation, à la mise en sécurité de l'ouvrage et à sa réhabilitation afin de garantir une durée de vie estimée à plus de cinquante ans.

L'opération est aujourd'hui en phase d'achèvement, avec un taux d'avancement supérieur à **80 %**.

Toutefois, au cours de l'exécution des travaux, plusieurs sujétions techniques imprévues sont apparues, modifiant significativement les conditions de réalisation de l'opération.

Il a notamment été constaté une discordance entre les plans du réseau et la réalité du terrain, tant sur le diamètre que sur le tracé de la canalisation à la sortie sud du tunnel. Les investigations complémentaires ont également mis en évidence la présence de défauts majeurs sur le précédent chemisage de la conduite, caractérisés par d'importantes cloques de résine, des drapages ainsi qu'une accumulation de résine atteignant localement jusqu'à 6 centimètres d'épaisseur.

Ces anomalies ont nécessité des interventions complémentaires particulièrement complexes, réalisées exclusivement de nuit afin de préserver les conditions d'exploitation du tunnel.

Elles ont consisté notamment en des opérations de fraisage robotisé de la résine, de

curage hydrodynamique, de remplacement de tronçons de canalisation, de travaux complémentaires de génie civil, ainsi qu'en un renforcement de la maîtrise d'œuvre et du suivi technique de l'opération.

Ces contraintes ont entraîné un allongement du chantier ainsi qu'une augmentation du coût de l'opération.

Le montant définitif des travaux s'établit désormais à **981 629 € HT**, soit une augmentation de **180 300 € HT** par rapport à l'opération initialement subventionnée.

Compte tenu du caractère totalement imprévisible de ces sujétions techniques, de l'intérêt général majeur que représente cette infrastructure pour l'alimentation en eau potable du territoire bastiais, ainsi que de la nécessité d'assurer la continuité du service public dans des conditions de sécurité optimales, il apparaît justifié d'accompagner financièrement cette augmentation de coût.

Cette participation permettra de limiter l'impact financier de ces dépenses exceptionnelles sur le budget de la Régie, tout en garantissant l'aboutissement d'une opération indispensable à la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable de près de 50 000 habitants du territoire du Grand Bastia.

Toutefois, cette demande ne répond pas, en l'état, aux critères d'éligibilité prévus par le règlement d'intervention de la Collectivité de Corse, dans la mesure où le territoire concerné ne relève pas du zonage de solidarité défini dans le cadre du 12^e programme de l'Agence de l'eau et qu'aucun Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) n'est actuellement engagé sur ce périmètre.

Par ailleurs, les dépenses supplémentaires faisant l'objet de la présente demande résultent exclusivement de sujétions techniques imprévues découvertes en cours de chantier, qui n'étaient pas identifiables lors de l'élaboration du projet initial et qui ont conduit à une augmentation significative du coût de l'opération.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'attribution d'une **subvention exceptionnelle complémentaire de 100 000 €** en faveur de la Régie des Eaux du Pays Bastiais pour la poursuite des travaux de sécurisation de la canalisation d'alimentation en eau potable DN 500 située dans la galerie technique du tunnel de Bastia.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.